

POUR LA DISPENSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRES CHAQUE REPAS, ET AVANT DE JEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

POUR LA DISPENSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRES CHAQUE REPAS, ET AVANT DE JEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

JEUDI, 29 AVRIL 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

SUIVEZ LA FOULE

S'il vous faut un Pantalon chic et bien fait Rendez-vous chez BERGEVIN... Allez chez BERGEVIN... C'est chez BERGEVIN

L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONABLE 35 à 45, Rue Notre-Dame, 29 avril 1886.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LE LOUP BLANC

(Suite.) Il s'était muni d'un outil pour creuser la terre.

XXXIV JEAN BLANC

Quand Didier arriva au château de la Tremblays, après son entrevue avec Jean Blanc, Hervé de Vaunoy était absent.

Jean Blanc et Marie ne lui avaient raconté, en effet, que ce qui se rapportait immédiatement à lui, savoir: l'attaque nocturne, la mort de Jude et la façon dont lui, Didier, avait été sauvé.

Il ne savait rien du vol des cinq cent mille livres, presque rien de l'attaque des Loups.

La première personne qu'il rencontra sous le vestibule fut M. l'intendant royal. Le pauvre Béchameil avait perdu les roses éclatantes de son teint. Il était pâle, et sa physiologie abattue exprimait un profond chagrin.

—Il y a eu trahison, dit-il, en finissant; les soldats et les sergents de la maréchaulée ont été traités avec empressement de faire leur devoir. Et cela me coûte cinq cent mille livres, monsieur!

—Il y a eu trahison, en effet, répondit le capitaine; n'avez-vous nul soupçon? Ne savez-vous quel peut être le coupable?

Béchameil mit ses doigts dans sa tabatière émaillée et regarda le capitaine en dessous. —Des soupçons? répéta-t-il, je ne sais trop. J'ai perdu cinq cent mille livres, voilà ce qui est cruellement certain.

—Pourquoi cela? demanda Didier, étonné. —Parce que j'ai perdu cinq cent mille livres, et que, pauvre comme vous êtes, le parlement pourrait vous faire pendre ou décapiter.

—Oserait-on m'accuser? s'écria Didier. —Qui donc? répondit Béchameil avec mélancolie; qui donc prendrait le soin, monsieur, si ce n'est moi? Je suis seul victime et ne me plains point parce qu'il vous faudrait bien longtemps, monsieur le capitaine, pour me solder mes cinq cent mille livres avec les émoluments de votre grade.

Didier était dans l'un de ces instants où le cœur est, pour ainsi dire, inaccessible à la colère. Sa vie venait de subir une crise trop grave pour qu'il songeât à dépenser son courroux contre un personnage comme M. de Béchameil.

—Au contraire, porté à compatir à ce chagrin qui, en définitive, avait une source sérieuse, et tout plein encore des révélations de Jean Blanc, il répondit à l'intendant à peu près comme il l'eût fait à une personne raisonnable, et lui laissa entendre que sa fortune allait subir un complet changement.

Béchameil haussa les épaules. —Quelle héritage de vilain, grommela-t-il; deux cents francs de rentes! C'est égal; s'il est possible, je le saisisrai. Mais puissiez-vous me rendre mes cinq cent mille livres jusqu'au dernier sou, monsieur, nous ne serions pas quittes encore.

—Comment cela? demanda Didier qui ne prit même pas la peine de répondre à ce qui regardait le vol de la nuit précédente.

—Comment cela? s'écria Béchameil onhardi par le calme de son interlocuteur; vous m'avez demandé, monsieur! J'étais le fiancé de Mlle Alix de Vaunoy.

—Pauvre Alix! murmura le capitaine.

—Cinq cent mille livres et ma

fiancée! reprit Béchameil. Si j'étais un homme de carnage, monsieur, je vous appellerais sur le pré!

A ces derniers mots, prononcés d'une voix plaintive, M. l'intendant royal tira sa montre de son gousset et leva les yeux au ciel.

—Onze heures! murmura-t-il. Vous verrez qu'au milieu de cette bagarre, personne ne se sera occupé du déjeuner!

Il salua Didier à la hâte et se dirigea vers les cuisines.

Didier resta soucieux. Evidemment M. de Béchameil ne serait pas le seul à l'accuser. Les deniers de l'impôt étaient à sa garde. Pour se disculper, un moyen unique se présentait: c'était de mettre au jour l'infâme conduite d'Hervé de Vaunoy.

Mais Alix! Alix qui venait de le sauver! Alix si noble et si malheureuse!

Didier repoussa bien loin cette idée. Sans y songer, il prit la route de sa chambre. La porte était grande ouverte. Il entra.

Sur son lit, le corps du brave écuyer Jude était étendu. Une femme, agenouillée au chevet, priait à voix haute, récitant avec lenteur les versets du De Profundis. C'était la dame Goton Rehoul qui rendait les derniers devoirs à son vieil ami.

Didier se découvrit et continua de marcher. Au bruit des éperons, la femme de charge tourna la tête. Elle n'avait point encore aperçu le capitaine, et sa vue lui causa une émotion dont la cause restait pour elle un mystère.

Didier s'arrêta près du lit; il considéra longtemps en silence les traits de Jude auxquels la mort n'avait pu enlever leur expression de fermeté intrépidité.

—Pauvre Jude! pensa-t-il tout haut, car il avait oublié déjà la présence de la vieille femme. Dieu n'a point permis qu'il arrivât au but si ardemment souhaité. Il est mort avant d'avoir retrouvé le fils de son maître. Il est mort un jour trop tôt.

La vieille Goton Rehoul se prit à trembler. —Monsieur, monsieur, dit-elle, mes yeux sont chargés de vieillesse et il y a vingt ans que je n'ai vu Georges Tremil; mais au nom de Dieu, qui êtes-vous?

On entendit le marteau de la porte extérieure. Didier courut à la fenêtre et aperçut Vaunoy qui entraînait dans la cour.

—Qui êtes-vous? répéta Goton en joignant les mains. —Vous vous souvenez donc aussi de Tremil? demanda le capitaine.

—Si je m'en souviens, béni Jésus! —Et bien! dame, suivez-moi; vous entendrez le maître de la Tremblays me donner le nom qui m'appartient.

Didier quitta la chambre, traversa le corridor à grands pas et se rendit au salon où Vaunoy venait d'entrer. La vieille Goton le suivit de loin.

Au salon se trouvaient Mlle Olive de Vaunoy; M. de Béchameil et l'officier des sergents de Rennes. Celui-ci aborda brusquement Didier: —Capitaine, dit-il, hier soir, pendant le souper, vous vous êtes endormi. Ce n'est pas naturel. Pendant votre sommeil, on a pillé votre chambre. Je me suis trouvé enfermé dans ma chambre; nos gens se sont vus parqués dans une grange barricadée; que pensez-vous de cela, s'il vous plaît?

—Il faut demander cela au maître de céans, répliqua Didier en allant vers M. de Vaunoy.

Celui-ci se munit de son plus doux sourire. —Saint-Dieu! mon jeune ami, s'écria-t-il en ouvrant les bras et en faisant la moitié du chemin, je viens d'apprendre des choses qui me transportent de joie.

La Bretagne retrouve en vous un de ses plus vieux noms, et moi; le fils d'un excellent cousin. Embrassons-nous, mon jeune parent. Monsieur de Béchameil et mademoiselle ma sœur et vous tous ici présents, sachez que le vrai nom de ce cher capitaine est Georges Tremil.

—De la Tremblays, seigneur de Bouaxis-en-Forêt, ajouta Georges lui-même.

(A Suivre)

DÉCLARATION SOLENNELLE

DE M. L'ÉCHEVIN JOHN LEE.

Touchant la folie de Riel.

LE MET À NÉANT L'ABSURDE THÉORIE DE LA SIMULATION DE LA FOLIE

(Suite.)

Je suis allé le voir deux fois à St.-Jean-de-Dieu. En me voyant arriver, il se montrait content, s'informait de sa tante, de ses cousines, de toute la famille. Ensuite il paraissait parfaitement indifférent; mais il ne montrait aucun signe de folie devant moi.

La seconde fois que j'y suis

allé, on m'a dit à l'asile que sa folie empirait et qu'il devenait beaucoup plus furieux, qu'il déchirait ses habits, etc.

Quelque temps après, j'appris qu'il avait été décidé de l'envoyer à l'asile de Beauport. Comme il avait déchiré tous ses habits, je lui en envoyai un tout complet et tout neuf. Il a été de la Longue-Pointe à Beauport vers la fin de mai, mil huit cent soixante-seize, et est descendu en bateau à vapeur.

Des gardiens le conduisaient sous la direction du Dr. Lachapelle. Je suis allé le voir partir, mais je me suis tenu à distance sur le quai, afin qu'il ne me vît pas, car je croyais que s'il me voyait, cela l'exciterait davantage. Lorsqu'il est arrivé au quai, les gardiens ont eu toutes les misères possibles avec lui. Il ne faisait que crier et faire des contorsions et il ne voulait pas embarquer dans le bateau à vapeur.

Il a été embarqué de force et au milieu des cris. Ses habits étaient en désordre. Il avait, je suppose, brisé le chapeau que je lui avais envoyé et n'avait qu'un chapeau de paille. Il était pitoyable à voir. Il est demeuré, je crois, à Beauport un peu plus de dix-huit mois. Je suis allé l'y voir trois fois. Je l'ai trouvé indifférent et taciturne. Après m'avoir dit bonjour, il tournait le dos et se mettait à se promener dans les corridors ou les parterres, sans plus s'occuper de moi. Cela m'a étonné, d'autant plus que dans son bon sens il était excessivement affectueux et attaché à ses parents, et à nous en particulier. A Beauport, je l'ai trouvé beaucoup plus mélancolique qu'à la Longue-Pointe.

D'après tout ce que je sais de ses amis des Etats-Unis, ils eussent été très-contents de le garder chez eux tout le temps qu'il eût voulu y rester, car ils paraissent aimer, avant sa folie, à le garder avec eux. Je suis certain que s'ils n'eussent pas été convaincus qu'il était fou, ils ne l'eussent pas envoyé ainsi.

Quant à moi, j'étais attaché à ce jeune homme et j'aimais beaucoup à le garder chez moi. J'avais des moyens assez considérables et l'argent qu'il pouvait me coûter n'était aucune considération pour moi. De sorte que s'il eût été dans un état de santé qui nous eût permis de le garder, j'en eusse été très content et j'aurais fait avec joie toutes les dépenses nécessaires, soit pour le calmer et le soustraire à ses ennemis, soit pour le renvoyer aux Etats-Unis et lui fournir là des moyens d'existence s'il en eut eu besoin. C'est moi qui ai décidé de le faire entrer à l'asile, sans aucun consentement de sa part et sans lui en avoir jamais parlé auparavant.

Il est absolument ridicule de croire, de dire, ou de supposer qu'il a été mis à l'asile pour le cacher. Sa folie, bien loin de le cacher à l'attention de ses ennemis, était au contraire très propre à le faire découvrir, vu qu'il était incontrôlable et vu tout le train et les excentricités qu'il commettait.

Il est également absurde de dire qu'il n'était pas fou. Quant à moi, je n'ai jamais eu le moindre doute quant au fait de sa folie; rien n'était plus évident et je considère comme absolument ridicule la prétention qu'il simulait la folie. Je ne puis concevoir pourquoi il aurait fait le fou.

Lorsque, en mil huit cent quatre-vingt-cinq, j'ai appris ses excentricités dans le Nord-Ouest, son rôle de prophète, et le reste, j'ai reconnu de suite, par le récit des journaux, tous les caractères de sa folie tels que je les avais observés dans les circonstances ci-dessus relatées, et je n'ai plus eu alors le moindre doute que le pauvre malheureux était redevenu complètement fou, tel qu'il l'avait été auparavant, en 1875 et en 1876. J'en étais d'autant plus convaincu que, à Beauport, le Dr Roy m'avait dit une fois: Il ne guérira jamais complètement. J'ai compris de suite, dès que j'ai appris qu'il jouait un rôle politique en l'automne de 1885,

qu'il était retourné dans sa folie et lorsque les événements sont venus confirmer mes prévisions, je n'ai été nullement étonné.

En résumé, d'après tout ce que je connais, j'affirme solennellement que je n'ai jamais entretenu le moindre doute que le malheureux Louis Riel ne fût aliéné, dans l'hiver et le printemps de mil-huit-cent-quatre-vingt-cinq et non responsable de ses actes; que, très-probablement, il est devenu aliéné dès l'automne de mil-huit-cent-quatre-vingt-quatre, que tous ses actes politiques durant tous les troubles du Nord-Ouest, à compter du moment où la grande excitation a commencé, ont été les actes d'un fou.

Notamment, je connaissais si bien ses sentiments religieux, sa grande piété, et son dévouement même exagéré pour sa religion, que je n'ai pas le moindre doute que tout ce qu'il a pu faire au Nord-Ouest, dans le sens de la révolte de l'apostasie, des misères causées aux prêtres et aux religieux, etc., est le résultat de sa folie.

Je suis également sûr et certain, sans entretenir le moindre doute à cet égard que le gouvernement, en faisant exécuter Louis Riel le seize novembre dernier à Regina a fait exécuter un fou.

Je n'ai aucun intérêt politique à servir en parlant ainsi. Au contraire, j'ai toujours appartenu au parti conservateur et j'étais animé d'un grand dévouement vis-à-vis les chefs conservateurs que j'eusse désiré de toutes mes forces soutenir toute ma vie. C'est pour moi une grande humiliation et un grand sacrifice, que de reconnaître la faute déplorable qu'ils ont commise en pendant un fou.

En faisant cette déclaration, je ne suis nullement animé par aucun sentiment de parenté à cause du fait que Riel était le neveu de ma femme.

Cette considération ne m'influence aucunement et ce n'est que la vérité des faits qui m'induit à faire la déclaration ci-dessus.

Je n'ai aucun intérêt quelconque à combattre le gouvernement actuel, au contraire, tout m'induisait à désirer de les voir rester au pouvoir et je ne gagnerais rien absolument par leur défaite. Le nommé Henri Flaggelle, que j'ai mentionné, demeure maintenant à Chicago; le Revd M. Barnabé est décédé.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de sa Majesté, intitulé: "acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires," et j'ai signé.

Declaré solennellement devant moi à Montréal, ce vingt-deuxième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-six.

C. A. LEVEILLE, Commissaire pour recevoir les affidavits.

JOHN LEE.

CONSEILS AUX COMMIS

Les habitudes prises dans la jeunesse, bonnes ou mauvaises, exercent une influence toute puissante sur la vie de l'individu. Toute tentative de les changer montrera combien, fort et puissant est l'empire qu'elles ont sur l'individu et quel exercice de volonté déterminé est nécessaire pour les briser ou seulement les modifier. Souvent, avec la pleine connaissance de ce qu'elle fait, une personne s'abandonne à une mauvaise habitude, avec l'entente que lorsqu'elle sera prête à briser avec elle, la rupture s'opèrera aisément; mais lorsque le temps est venu elle reconnaît que l'habitude l'a fait son esclave et est pour jamais une épine dans son côté. Si tel est le cas, ne semble-t-il pas préférable d'éviter ces habitudes, au lieu de jouer avec elles jusqu'à amener votre propre perte.

Il y a une habitude et une mauvaise habitude, fréquemment formée par les jeunes gens et dont je dois vous parler: c'est celle de créer des dettes. Ce que j'ai à vous dire n'a pas de rapport à l'achat de marchandises à crédit lorsque vous êtes dans les affaires, lorsque vous avez les moyens suffisants pour payer, lorsque la dette est due, mais je réfère à cette habitude trop générale d'acheter divers objets pour votre usage particulier, sans payer pour eux à l'époque de l'achat et même sans savoir de l'espérance grossit au fur et à mesure de son usage et vous serez quelque jour amené à reconnaître que vous devez dans un nombre de places et que vous ne voyez pas de moyens d'en sortir.

C'est maintenant que vos troubles commencent et que votre paix d'esprit s'enfuit. Votre salaire était peut-être petit, mais vous avez acheté des choses coûteuses, comptant sur une augmentation de salaire qui n'a pas eu lieu. Le jour du règlement est venu, vous êtes virtuellement bankrupt. Vous avez péculé et vous avez perdu. Vos lettres vous entourent comme un voile et vous craignez de passer dans la rue, de peur d'y rencontrer un créancier. Vos petits bills seront peut-être envoyés à votre patron avec prière de les tenir sur votre salaire. Même dans votre sommeil vous êtes troublé et dans vos rêves vous voyez le visage de vos créanciers, vous regardant de tous les coins les plus inattendus. Vous êtes dans une préoccupation constante, ayant peur de vos amis, ayant peur de perdre votre place. Vous pensez que si vous aviez seulement l'argent nécessaire, avec quelle promptitude vous paieriez vos dettes et ne vous retrouveriez jamais dans la même passe. J'espère certainement que vous ne le voudriez pas, mais le temps seul peut répondre de vos résolutions.

Peut-être, penserez-vous que la peinture est exagérée, et pourtant elle ne l'est pas. Elle n'est pas assez forte. La tromperie a aussi été pratiquée, comme on devait s'y attendre, car le mensonge est à cheval sur la dette. Une expérience, comme je l'ai peinte, ne peut être que pénible pour tout jeune homme; mais à celui qui se prépare à une vie d'affaires, elle est désastreuse. Si aucun de vous prend de telles habitudes, je lui dis, arrêtez-vous de suite.

Vous n'êtes pas en danger de périr de faim ou de souffrir, faute de vêtements. Vos autres dépenses sont du luxe que vous pouvez vous refuser. Essayez de sauver quelque chose de votre salaire, si ce n'est qu'un dollar par mois. Avec ce dollar dans votre poche et pas de dettes à payer, contrastez votre position avec celle du jeune homme décrit plus haut et voyez quelle position vous préféreriez occuper. Il n'y a rien qui abatte l'esprit et l'énergie d'un homme comme le poids d'une dette. C'est malheureusement la porte par laquelle bien des jeunes gens qui promettaient mieux et même beaucoup d'hommes, ont été entraînés à la fatalité. Evitez donc cette pente, comme le soldat évite la route qui conduit au camp ennemi. Les commencements sont agréables, mais bientôt elle est pavée d'épine.

Acquiessez donc dans votre jeunesse ces habitudes qui ne seront pas un obstacle à votre vie dans les affaires, mais qui vous seront un appui. Payez au fur et à mesure, cultivez ces véritables vertus d'honnêteté et de sobriété et vous pourrez considérer que vous avez jeté les fondements d'une vie commerciale pleine de succès.

—Le Moniteur du commerce.

Ça doit être vrai car tout le monde le dit

QUE LA MAISON L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONABLE 35 à 45, Rue Notre-Dame, 28 avril 1886.

INSTITUTEUR

On demande pour le Collège de St-Michel de Bellechasse, un professeur de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement anglais et français, et pouvant fournir de bonnes recommandations. L'engagement datera du 1er septembre prochain. S'adresser au REVD L. A. DEZIEL, Prof., Directeur du Collège. 31 mars 1886. 1m-160



JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier. 24 mars 1886. 3m-149

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en: ARGENTERIES de toute espèce. MONTRES en Or et en Argent. CHAINES en Or, Argent et Cheveux. ÉPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs. BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames. JONCS unis et gravés, Jones de toutes sortes. PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés. BOUONS DE CLEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre. HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons. Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier. 24 mars 1886. 3m-149

GRAINES NOUVELLES!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Van-couver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nous adressons des CATALOGUES à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Quebec, 2, RUE De La FABRIQUE 24 mars 1886. 6f-146

DOMINION HOUSE!

Coin des rues D'Aiguillon et Ste.-Genevieve.

PENSION A LOUER.

Le soussigné désire louer toute la partie de son hôtel qui a rapport à la pension, c'est-à-dire les 2e et 3e étages, meublés ou non, et comprenant 17 chambres à couche, deux grands salons, deux belles salles, une tabagie, une spacieuse salle à dîner, une grande cuisine avec un magnifique poêle range et tous les ustensiles.

CONDITIONS LIBÉRALES. Jamais occasion plus avantageuse ne s'est offerte aux personnes qui désirent tenir une maison de pension. L'établissement est très bien situé et ne peut être en meilleur ordre, et la clientèle est toute faite.

JOS. POITRAS, Propriétaire. 1m-131 18 mars 1886.

Sommaire des Annonces.

J. G. Goudreau : Société de Construction Permanente de Québec.
J. B. Renaud & Cie : Inondation
Oct. Lemieux & Cie : Encan de fonds de banqueroute en chausseries.

Au Parlement Local

Les débats sur la motion de l'hon. M. Garneau ont commencé hier après-midi. L'hon. député du comté de Québec a commencé la discussion par un superbe discours. Il a parlé une heure et demie durant et il a traité la question magistralement.

Nous reproduisons in extenso ce magnifique travail. Qu'il nous suffise pour aujourd'hui d'attirer spécialement l'attention sur l'allusion que M. Garneau a faite au précédent établi par la Chambre Locale l'année dernière lors de la présentation des résolutions sur les troubles du Nord-Ouest.

Nous félicitons l'hon. député du comté de Québec pour son discours et pour la position courageuse qu'il a prise en chambre.

L'hon. M. Beaubien, le secondeur de la motion a prononcé lui aussi un discours où la force d'argumentation ne le cédait en rien à la beauté de la forme.

L'hon. député d'Hochelega s'est surtout attaché à démontrer par des citations des journaux ministériels l'iniquité de l'acte du 16 novembre.

Au moment où le député d'Hochelega allait terminer ses remarques, l'on vit M. Tarte se glisser furtivement et passer à M. Gauthier, député de Charlevoix, un discours tout préparé d'avance et un amendement que nous reproduisons ailleurs.

Le député de Charlevoix a débité son petit boniment de son mieux, le manuscrit en main, et il s'est assis parfaitement satisfait de n'avoir rien dit de passable sur la question.

Il attend les documents ! Il nous a parlé des moulins à vent avec une éloquence qui a entraîné les applaudissements unanimes de M. Picard son voisin.

Le député de Charlevoix a cité la Justice pour justifier la position qu'il a prise devant la chambre. Il n'a pas fait là une découverte pour la quelle il obtiendra une patente.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement s'en occupe sérieusement. Il sera fixé un jour pour la plantation des arbres dans toute la province.

M. Boyer a cité les déclarations de MM. Faucher, Marion, Marcotte, Nantel, Caron, Robillard, Desaulniers, Beauchamp, Audet, Dorais et autres, pour démontrer la force du sentiment national dans la province, et il a manifesté l'espoir que ces députés n'abandonneraient pas la position qu'ils ont prise.

M. Marion s'est ensuite levé pour expliquer qu'il est contre l'exécution Riel comme citoyen, mais qu'il va refuser de la condamner par son vote comme député.

Nous n'avons pas eu l'avantage d'entendre le discours de M. Demers qui a parlé le dernier avant l'ajournement du débat.

Nous savons cependant qu'il s'est prononcé en faveur de la motion Garneau.

L'Amendement Gauthier

Voici le texte de l'amendement Gauthier à la motion de l'hon. M. Garneau touchant l'affaire Riel.

"Que tous les mots après que, dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Attendu que dans la motion maintenant soumise à cette chambre il est dit que sans vouloir intervenir dans les questions qui ne sont pas du ressort des Législatures Provinciales; attendu que la seule interprétation qui puisse être donnée à ces paroles est que la question qui fait l'objet de cette motion n'est pas du ressort de la législature de cette province, et que cette Législature ne doit pas intervenir dans telle question; attendu que cette chambre ne pourrait exprimer une opinion sur l'exécution de Louis Riel sans engager la discussion sur tous les faits se rapportant à son procès et même sur l'administration du Nord-Ouest; attendu que de fait cette chambre n'a aucune juridiction sur ces matières et qu'elles sont exclusivement du ressort des autorités fédérales; attendu que ces graves questions ont occupé l'attention du gouvernement et du parlement du Canada et qu'elles ont été jugées par les autorités compétentes et que dans ces circonstances toute discussion et expression d'opinion sur ce sujet seraient contraires à l'esprit de la constitution et nuisibles à son bon fonctionnement; attendu que l'intérêt général du pays exige que le parlement du Canada et les législatures des provinces ne sortent pas de la sphère d'action qui leur est assignée respectivement par la constitution, et que la province de Québec, vu sa position particulière dans la confédération est la plus intéressée à ce que ce droit soit respecté.

"Qu'il soit résolu que cette Chambre sans vouloir nier qu'elle puisse dans certains cas, sur lesquels elle n'a pas de juridiction, faire appel à la clémence de l'autorité compétente, ne doit pas pour les raisons énoncées plus haut, exprimer d'opinion sur la question de l'exécution de Louis Riel."

Election de la Galerie de la Presse

A une réunion des membres de la Galerie de la Presse qui a eu lieu hier après-midi, les officiers dont les noms suivent ont été élus :

Président : J. E. Roy, écrivain.
Vice-Président : A. M. Lovékin.
Secrétaire : P. Carrier.
Comité : T. Chapais, L. P. Pelletier, E. Rouillard, T. P. Owens, E. T. D. Chambers.

PLANTATION DES ARBRES

L'hon. M. Beaubien, a demandé hier au gouvernement ce qu'il se proposait de faire au sujet de la fête des arbres, et a insisté sur le fait que les institutions d'éducation devraient donner un congé à leurs élèves pour les habituer chaque année à la plantation des arbres.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement s'en occupe sérieusement. Il sera fixé un jour pour la plantation des arbres dans toute la province.

Législature Provinciale

23 avril, 1886.

La chambre s'ouvre à 3 hrs. p. m. L'hon. M. Wurtèle au fauteuil. Les galeries regorgent d'un auditoire nombreux venu pour entendre les débats sur la question Riel.

L'hon. M. Garneau a demandé que l'on fit revivre la charte du chemin de fer Cap Rouge et St. Laurent.

Il a été décidé que l'hon. M. DeLaBrière rendrait son témoignage devant le comité des comptes publics, on passe ensuite à la motion de l'hon. M. Garneau appuyée par l'hon. M. Beaubien touchant l'affaire Riel.

de l'hon. M. Garneau qui a occupé toute la séance de l'après-midi jusqu'à 6 heures.

(Séance du soir.)

L'hon. M. Beaubien.—Il cite les paroles de l'hon. commissaire des Terres de la Couronne à propos du Home Rule. L'hon. M. Lynch ne s'est pas tenu aux questions de formes, il a voulu aller à sa patrie. Il ne faut pas avoir peur des considérations de parti.

Il cite les paroles "I care not for the consequences of the motion, I shall vote for it."

Nous avons le droit de dire comment on nous a blessés, et l'on ne viendra pas dire que cela ne nous regarde pas. Nous devons donner à nos députés d'Ottawa l'appui moral dont ils ont besoin comme celui que les Irlandais ont donné à Gladstone en Angleterre.

Nous avons un devoir à remplir : soutenir la cause nationale ! Nous avons voté contre la motion Turcotte l'an dernier, parce que le temps n'était pas venu de juger l'événement qui se passait. Si l'on acceptait nos efforts, nos soldats, on devait accepter nos supplications.

Il fallait imposer cet homme. La province de Québec s'est récriée. Comment ce sentiment a-t-il été traité. Les journaux les plus ministériels se sont prononcés dans le sens national, mais on a changé plus tard.

Le pardon de Riel était la demande de notre province. L'orateur cite la Minerve qui a contribué plus que tout autre journal à soulever le sentiment public contre l'acte du gouvernement fédéral.

Quantum mutatus abili. Comment se fait-il que ces principaux fauteurs soient ceux qui disent que ce ne nous regarde pas. Qu'ils viennent donc devant les mêmes assemblées dire qu'ils ont eut tort.... que le gouvernement fédéral a bien mérité de la Patrie.

Cela prouve que la cause que nous défendons est la cause nationale. Et quand nous voulons parler on nous dit : cela ne nous regarde pas, nous devons rester à l'agriculture et à la colonisation.

On a voulu nous faire croire à une guerre de races, sommes-nous restés constitutionnels oui ou non ? Nous n'avons pas demandé la grâce de Riel parce qu'il était français, mais parce que la province de Québec le demandait. Nous avons dit : vous ne pouvez pas pendre un fou, un chef politique, etc.

Le mouvement a été unanime. Non-seulement les organes du gouvernement protestaient, mais tout le peuple se levait en masse. Il prend à partie le député de Terrebonne pour ses articles du Nord. Il fallait que la pression fut terrible pour faire abandonner à M. Nantel son attitude d'écuyer M. Chapleau.

Non-seulement les organes du gouvernement protestaient, mais tout le peuple se levait en masse. Il prend à partie le député de Terrebonne pour ses articles du Nord. Il fallait que la pression fut terrible pour faire abandonner à M. Nantel son attitude d'écuyer M. Chapleau.

crédités du gouvernement. Il ne comprend pas comment M. Nantel peut ne pas voter pour la motion après avoir écrit ce qu'il a écrit. Il continue à lire les journaux qui sont considérés selon lui comme la quintessence des organes de gouvernement.

Les ministres se sont déclarés coupables. C'est un secret pour personne. Nous avons à sacrifier nos chefs, notre parti, sauvons notre province, on a blâmé notre mouvement. Tout le monde l'a senti. Nous avons un devoir à remplir, soyons justes. Quand nous ferons une prière, qu'on ressente l'insulte qui nous sera faite quand on nous refusera.

M. Gauthier déclare qu'il ne doute pas de la bonne foi des députés qui ont présenté la motion. Il doute plutôt de leur sens politique. Il dit que l'attitude de la chambre dans la question irlandaise a été sympathique, mais comme le déclarait récemment le marquis de Lo. ne elle n'était pas de nature à faire grand chose au gouvernement Gladstone.

Dans l'effervescence populaire il s'est tenu bien calme. Il a cherché la vérité. Il ne l'a acquiert pas encore. Il aura le courage de son opinion en temps d'élections fédérales. Il ne croit pas que la question devrait être traitée ici. Il est convaincu que le gouvernement n'a pas agi par hostilité nationale.

M. Boyer parle à l'appui de la motion Garneau. Les exécutions pour crimes politiques ne sont plus des meurtres modernes. Il cite à l'appui de cette théorie le cas d'Arabi Pacha, Rochefort, Cotiwayo, etc.

Il déplore les revirements qui se sont faits depuis le 16 Novembre. Une pluie d'or a changé les sentiments. Nous avons droit d'intervenir tout comme nous intervenons pour la question d'argent de chemin de fer ou d'agriculture.

M. Gagnon admet que M. Duhamel a raison. Mais il déclare que si cet appel à l'ordre n'est pas retiré, l'opposition en profitera.

M. Duhamel explique qu'il ne veut pas empêcher la Chambre de jour de ces privilèges; mais il entend dire que la citation de M. Boyer est absolument contraire à la vérité.

M. Mercier ajoute quelques paroles et répudie l'absolutisme de la théorie de M. Duhamel.

M. Boyer continue ses citations. Il cite une lettre de M. Marion protestant contre l'exécution.

M. Demers parle en faveur de l'amendement à la motion. Il cite la Vérité à l'appui du fait que la législation ne doit pas intervenir. Il a parlé comme citoyen; ici, il parle comme mandataire.

L'honorable M. Turcotte demande l'ajournement des débats, à 11.30 la chambre s'ajourne.

CONSEIL DE LEVIS

A une séance du conseil tenue hier à Lévis, furent présents : Son Hon. le maire, MM. les conseillers Couture, Carrier, Dussault, Gibson, Fortin, Lefrançois, Laine, Lamontagne. Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

Une lettre de M. Ed. Goulet priant le conseil de faire nettoyer et déboucher le canal dans la rue Shaw; devant sa propriété.—Renvoyé au comité après la séance.

Une lettre de M. Théodule Foisy, menaçant de poursuivre le conseil s'il ne prenait pas les moyens d'empêcher le déboulis qui se fait en arrière de sa maison; la discussion s'engage entre MM. Dussault, Lefrançois, Fortin; mais comme ils ne connaissent pas exactement la place du déboulis, il est proposé par M. Fortin que le comité des chemins s'assemble vendredi, sur les lieux, à 8 1/2 hrs. A. M., pour examiner les dommages et voir si c'est à la corporation ou au gouvernement à y voir.

Une lettre de M. J. B. Martin, commerçant et cultivateur, priant le conseil de nouveau de vouloir faire cesser la vente des légumes par les rues. Référé au comité général après la séance.

Une lettre de M. de C. Dion, se plaignant que le char d'eau qu'il y a débouché chez elle et son voisin soit débouché vu que l'eau qui se ramasse devient mauvaise et rend ses enfants malades; ordre est donné au surveillant d'y voir.

Une lettre de plusieurs résidents de la rue Déziel se plaignant que plusieurs personnes bouchent leurs propriétés dans la rue et que les voitures ne peuvent tourner. M. Couture fait remarquer que si les contribuables ont clos dans la rue, qu'ils seront obligés de suite de débouler. Renvoyé au comité des chemins.

Une lettre de M. F. X. Dubé, se plaignant que le conseil ne lui avait pas donné justice lorsque la corporation avait pris une partie de son terrain en 1883 et 1884 pour bâtir le mur, et ne veut pas prendre le mesurement; il dit que son voisin avait reçu beaucoup plus que lui et que l'ex-maire Couture lui avait dit que la différence lui serait remboursée. M. Dussault dit que le conseil doit lui rembourser la différence. M. Fortin dit que si l'on a payé \$1.00 le pied à M. Samson ou 50 cts., que l'on lui paye tel que son voisin a été payé, la lettre est renvoyée au comité général après la séance.

Une lettre de M. L. Robitaille se plaignant que M. Jean Paquet détectif faisait le commerce de bois et qu'il vendait le bois à 25 cts. par voyage meilleur marché que lui; il demande au conseil si les hommes de police ont le droit de faire le commerce.

M. Dussault dit que les hommes de police ont une charge assez forte à remplir pour ne pas s'occuper de commerce, et de plus il y a une taxe de \$10 à payer pour faire ce commerce et les hommes de police sont payés par la corporation et ce n'est pas leur devoir de s'occuper de cela.

M. Laine parle dans le même sens à l'égard des marchands qui demeurent hors de la ville et ne prennent pas de numéros. Référé au comité après la séance.

Une requête de plusieurs contribuables du quartier ouest St. Laurent demandant que l'on fût autorisé de faire des trottoirs dans cette partie du quartier. La discussion s'engage entre MM. Dussault, Fortin et Gibson; il est question de savoir si ce terrain appartient à la Corporation ou à la compagnie des chemins à barrières; il est décidé que M. Fortin accompagné de M. Thompson se rendront sur les lieux, et que si le terrain appartient à la Corporation que les trottoirs seront faits.

Une lettre des embouteilleurs de bière demandant à la Corporation de diminuer leur taxe vu que les vendeurs de bière de Québec leurs font concurrence et que leur profit est bien minime. M. Dussault dit qu'il est bien surpris de cette requête et que loin de penser à la diminuer, il serait d'opinion de la doubler, et de plus dit que si ces messieurs ne font pas assez d'argent qu'il doublerait leurs taxes, que ça ne serait pas eux qui y perdrait mais les buveurs de bière qui y perdrait.

Plusieurs requêtes de marchands sont lues demandant leurs licences pour la vente des liqueurs.—Accordé.

Plusieurs requêtes demandant des licences pour tenir hôtel.—Référé au comité. Après la séance, M. Fortin propose que le conseil s'assemble à la Nouvelle Côte du quartier St. Laurent demain, à 10 heures. MM. Fortin et Gibson demandent que l'on s'assemble sur les propriétés de M. Veilleux, à 11 heures.—Accordé.

M. Couture dit que les charretiers de Lévis se plaignent que les charretiers de Québec traversent et viennent prendre des voyages d'aux chars, et que cela les empêche d'avoir ces voyages. M. le maire fait la même remarque et dit que M. le président du comité de police devrait de suite donner ordre à la police.

Le conseil s'ajourne à lundi prochain en quinze.

CET ESPACE

EST RESERVE PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS.

Encan d'un fonds de banqueroute en marchandises sèches, épicerie, ferronneries, bois, voitures, chevaux, harnais, etc., etc.

Hermyle Parant, marchand de St-Uric de la Rivière Blanche, failli.

Mardi, le 4 Mai prochain Et les jours suivants

Au magasin de failli à St-Uric de la Rivière Blanche, \$5,000 de draps, tweeds, draps de pilot, étoffes à robe, flanelles, cotonnades, hardes faites, chausures, tapisseries, ferronneries, épicerie, bois, chevaux, voitures, harnais, et une immense quantité d'autres effets.

Nous avons reçu instruction de Henry A. Léclard, écrivain, curateur en cette affaire, de vendre au magasin de failli, mardi, le 4 mai prochain, et les jours suivants, tout le fonds de commerce appartenant à cette succession, ainsi que l'ameublement du magasin.

Tout sera vendu sans réserve et en lots convenables pour le commerce. La vente commencera à 10 heures précises a.m. Les conditions seront données avant la vente.

OCT. LEMIEUX & Cie. Encanteurs. 61-304

Inondation !!

L'ARINE

Légèrement endommagée par l'eau, — A VENDRE CHEZ —

J. B. Renaud & Cie., 72 à 82, Rue St-Paul, Québec.

GRAINS DE SEMENCE

BLÉ À BARBE DE 3 MOIS, (Spécialement importé d'Ecosse), BLÉ RAS, ORGE, 2 et 4 rangs, ETC., ETC.

GRAINE DE MIL, TRÈFLE ROUGE, BLANC ET ALSYKE.

A BAS PRIX

24 avril 1886.

AVIS

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC-ST-JEAN.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac-St-Jean et des porteurs de débiteurs qui ont conservé leur droit de voter en vertu de l'acte 40 Vict., chap. 83, Statuts de Québec, aura lieu au bureau de la Compagnie, Chambres Commerciales, rue St-Pierre, à Québec, JEUDI, le TREIZIÈME jour de MAI prochain, à TROIS heures P. M., afin de recevoir le rapport annuel des Directeurs, pour l'élection des Directeurs pour l'année suivante, et pour autres affaires.

J. G. SCOTT, Secrétaire. Québec, 26 avril 1886. 161-202

Société de Construction Permanente de Québec

LE PREMIER MAI prochain et après, la société paiera à ses actionnaires un dividende semi-annuel de DEUX PAR CENT sur le fond-capital.

Le livre des transferts d'actions sera fermé du vingtième au trentième jour d'avril courant inclusivement.

J. G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 26 avril 1886. 51-303

NOUVELLES IMPORTATIONS

Fruits—Bananes, Oranges de Floride, Pommes de tables, Pommes pour fric, citrons, etc.

Légumes de la saison—Tomates, Concombres, Asperges, Epinards, Pois verts, Fèves vertes, Laitue, Raves, Rhubarbe de la saison, Persil de la saison.

Vianades—Jambon, Bacon, Saucisson fraîche de Boulogne, Tête, fromage, langue, Jambons roulés, etc., etc.

Conservés—Champignons, Délicieux Pois verts, Fèves françaises, Sardines, Anchois, Asperges, Olives, Capros, Montard français, Marinade, etc.

Fromages—Fromage Roquefort et de Brie.

Aussi : Fleurs, Bouquets, couronnes, croix, etc.

Agent du Colonel Rhodes. E. ROUMILHAC, 10 et 12 rue St-Jean, (Haute-Ville), Québec.

22 avril 1886. 18-198

AFFAIRES MARITIMES

Arrivées et départs des vaisseaux.

EN DESTINATION DE QUÉBEC. Choico, Wajr, Greenock, 24 avril. Oskar, Tonsberg, 22 avril. Henrietta, Göteborg, 22 avril. Queen of India, Gringé, Lait, 25 avril.

EN DESTINATION DE MONTREAL. Cambridge, Hill, Buenos Ayres, 24 mars. Gothenburg City (6), Hambourg, 23 avril. Goshbrook (6), Southampton, Hambourg, 23 avril.

EN DESTINATION DU CANADA. Sarah, —, Lantz, 16 avril. Oskar, —, Tonsberg, 16 avril. Atlanta, —, Tonsberg, 18 avril.

EN DESTINATION DU SAGUENAY. Olaus, —, Dram, 19 avril. Ingo, —, Frederikstadt, 13 avril.

DERNIERE EDITION

LA MOTION GARNEAU

Plusieurs journaux conservateurs se sont élevés avec rage contre cette motion ; d'autres l'ont condamnée dans un langage plus modéré.

L'argument des feuilles conservatrices modérées, c'est que cette motion tend à faire sortir la législature de la province de Québec du domaine que lui assigne la Constitution. L'exécution de Louis Riel, disent-ils, est une question qui regarde exclusivement le gouvernement fédéral, le parlement fédéral et les électeurs fédéraux. L'Assemblée Législative de Québec n'a rien à y voir, et doit bien se garder d'intervenir en aucune façon dans cette affaire.

C'est là, croyons-nous, la thèse du cabinet Ross. Nous avouons que, naguère encore, il nous semblait qu'en effet la législature provinciale n'avait pas le droit constitutionnel de voter une motion comme celle dont l'honorable M. Garneau vient de saisir. Mais depuis peu notre opinion sur ce sujet s'est modifiée, et nous sommes aujourd'hui convaincu que cette motion est tout à fait régulière et ne porte aucune atteinte à la Constitution.

C'est en écoutant le remarquable discours prononcé par l'honorable M. Flynn à l'appui de la motion Carbray que notre manière de voir s'est ainsi modifiée.

En effet, l'honorable ministre nous a fait saisir clairement une vérité constitutionnelle que nous ne possédions que vaguement auparavant : C'est que tout corps délibérant a le droit d'exprimer son opinion sur n'importe quel sujet—politique ou social, s'entend—C'est ce qu'on appelle en anglais, *l'expressive function*.

Il nous paraît évident que, sous ce rapport, les corps délibérants ont absolument les mêmes pouvoirs que les individus. Or tout individu possède incontestablement, selon nous, le droit naturel d'exprimer son opinion sur toutes les questions qui sont livrées à la libre discussion des hommes.

Chacun des 65 députés qui composent l'Assemblée législative de Québec a certainement le droit de dire qu'il regrette l'exécution de Louis Riel. Or pourquoi ces 65 députés, réunis en un corps délibérant, n'auraient-ils pas le même droit ? Nous ne voyons rien dans la constitution qui leur enlève ce droit que possède tout être moral de formuler et d'exprimer une opinion sur n'importe quel sujet.

Mais, dit-on la constitution assigne certaines matières au gouvernement fédéral, et d'autres matières aux législatures provinciales ; au gouvernement fédéral elle assigne l'administration de la justice criminelle. La législature de Québec n'a donc rien à voir dans la pendaison de Riel, car c'est une affaire de justice criminelle laquelle est exclusivement du ressort du pouvoir central.

Cet argument serait concluant si l'on demandait à la Législature de légiférer sur une question qui ne serait pas du domaine que lui assigne la Constitution. Mais il ne s'agit pas pour elle d'exercer son pouvoir législatif que lui confère la constitution, mais son *expressive power*, son pouvoir d'exprimer son opinion, pouvoir qu'elle possède en vertu du droit naturel.

Les journalistes sérieux et de bonne foi qui se sont opposés à la motion Garneau ne paraissent pas avoir fait cette distinction entre les deux pouvoirs que possède notre législature. Quelques-uns de nos confrères déclarent que la non intervention est le grand principe politique qu'il faut suivre partout et toujours. Or la non intervention érigée en système absolu, en principe, est une invention maçonnique et révolutionnaire, c'est une grave atteinte portée à la charité chrétienne qui nous oblige à nous intéresser au sort de nos frères à les aider quand nous pouvons le faire. Ce principe de la non intervention est contraire à la solidarité humaine qui fait qu'un peuple ne saurait être dans la douleur ou la joie sans que les autres peuples en sentent aussitôt le contre coup. Enfin, c'est un principe essentiellement égoïste qui répugne, par conséquent, au christianisme dont la base est le dévouement et l'esprit de sacrifices.

N'oublions pas que c'est en invoquant ce fameux principe de la non intervention que les pouvoirs européens ont laissé commettre l'odieuse spoliation de la Papauté et l'écrasement de la Pologne. Non, la non intervention est un principe inadmissible dans le droit des gens.

Mais, dit-on encore, en intervenant dans l'affaire Riel, la législature s'expose à des représailles de la part du gouvernement fédéral.

Elle ne s'y expose pas si elle fait preuve de modération dans la forme. Or, la motion Garneau est un modèle de calme et de dignité. Nous ne conseillerions pas à la législature de voter une motion rédigée en termes violents et personnels. Mais cette expression d'opinion sobre et modérée que propose M. Garneau n'offre aucun inconvénient, selon nous.

La législature de Québec, en votant une résolution félicitant M. Gladstone de son projet de Home Rule pour l'Irlande, s'est exposée à déplaire à lord Salisbury, à lord Hartington et aux autres ennemis

de la cause irlandaise ; et cependant cette considération ne l'a pas arrêtée. Pourquoi la pensée que Sir John sera peut-être froissé si la motion Garneau est acceptée aurait-elle plus de poids auprès de nos députés ? Sir John pourra être de représailles ! Mais comment ? En faisant voter, par le parlement fédéral, une motion de censure contre la législature de Québec ? Cela ne ferait de mal à personne !

Si la législature de Québec se méloit de légiférer sur des questions du ressort fédéral, ce serait un jeu aussi dangereux qu'anticonstitutionnel. Mais, encore une fois, nous ne voyons pas le moindre inconvénient dans la simple expression d'une opinion sur un événement politique quelconque.

Pour nous, la législature de Québec, comme tout corps délibérant, possède le droit de formuler son opinion sur n'importe quelle question d'ordre public. Dans l'exercice de ce droit, il faut mettre, sans doute, beaucoup de discernement et de discrétion, mais le droit même est incontestable.

Il nous semble que la dignité nationale exige que la province de Québec, par sa législature, exprime au moins le regret que lui a causé l'unique exécution de Riel. Le regret est une forme de condamnation fort adoucie, trop adoucie peut-être ; bien certainement, c'est le moins qu'on puisse attendre de nos représentants provinciaux.

A un point de vue plus étroit, cette expression de regret est le seul moyen pour les conservateurs qui blâment le drame sanglant de Régina de se dégager de la solidarité politique qui les unit au parti tory, au parti de la corde.

SON ATTITUDE

Le gouvernement n'a pas encore fait connaître quelle attitude il allait prendre sur la question Riel, mais ce que nous savons, c'est qu'il devrait en faire une question libre, et même conseiller à ses amis de voter pour la proposition Garneau : il a, pour leçon, le vote sur le Home Rule. Il peut bien plaider, comme circonstance atténuante, que la question Riel est étrangère à la législature provinciale, mais il y a plus de précédents qu'il a l'air de le croire, autorisant cette prétendue intervention in due des provinces dans les affaires fédérales.

Et aux élections prochaines, très prochaines même, on pourrait bien s'apercevoir que cette question Riel est restée plus intéressante pour notre population que les ministres, dans les deux gouvernements, n'ont l'air de le croire.

—La Presse.

L'enquête dans l'affaire Gale

Le sous-comité des comptes publics s'est réuni hier au complet à 11 hrs., pour commencer l'enquête dans l'affaire Gale. M. le Dr Duhamel président ; étaient présents, MM. Mercier, Garneau, Desjardins, Owens, Stephens et Charlebois.

Le président donna avis qu'il a requis les services de 2 sténographes dont l'un pour les dépositions en français et l'autre pour les dépositions en anglais, et que son choix s'est arrêté sur MM. Dumontier et Owens.

M. Mercier s'oppose à la nomination de M. Owens parce qu'il est correspondant d'un journal et que les dépositions de l'enquête peuvent être télégraphiées à ce journal avant même qu'elles soient rapportées à la chambre, comme cela est arrivé déjà. Il déclare qu'il avait été entendu que M. Owens ne serait plus employé pour cette raison.

CONDUITE ETRANGE

Depuis deux jours, notre confrère du *Quebec Daily Telegraph* fait circuler d'assez graves rumeurs au sujet de vols qui auraient été commis récemment au bureau de poste.

Nous sommes allés ce matin nous renseigner à source autorisée et nous avons constaté qu'aucune plainte n'est encore venue devant les officiers en chef du bureau de poste de Québec.

Que signifient donc les insinuations du *Telegraph* que des journaux importants de Montréal sont en train de reproduire avec une mystérieuse entente ?

Y a-t-il quelque accusation précise à formuler contre un des employés de la poste ? Alors, qu'on la formule, qu'on porte plainte, qu'on accuse. Ce qui arrive, c'est que des soupçons injustes planent sur tout un personnel dont l'honorabilité ne saurait être contestée. Pourquoi cette tactique ? Le *Telegraph* l'a mise à nu maladroitement dans son numéro de mardi, et nous avons aujourd'hui des renseignements qui confirment la première impression que nous a laissée l'entretiel d'avant hier : on veut sauver Gray, un irlandais trouvé coupable il y a deux ans d'avoir volé de l'ar-

gent au bureau de poste. La preuve c'est que des pétitions demandant l'élargissement de ce forçat qui purge actuellement sa condamnation dans un bague de la Province sont à l'heure qu'il est devant le gouvernement fédéral, et pour cela on lance une insinuation perfide, de nature à incriminer tous les autres employés du Bureau de Poste.

Eh bien, nous sommes autorisés à déclarer que le *Telegraph* a sciemment contribué à répandre une fausse rumeur. Nul vol n'a été fait au bureau de poste de Québec, ou du moins, l'inspecteur général et le maître de poste n'en savent rien à l'heure qu'il est.

Le *Telegraph* prétend que les autorités cachent l'affaire pour mettre plus facilement la main sur le coupable et les félicite de cette attitude. Alors pourquoi publie-t-il, lui, des rumeurs qui seraient de nature à mettre les coupables sur leur garde.

Lettre de Montmagny

On nous écrit de Montmagny : La fête de Pâques a été célébrée cette année d'une manière toute spéciale ici. M. le curé Rousseau a officié à la messe assisté de MM. Langlois et Laliberté comme diacre et sonneur, et M. L. O. Tromblay, du collège de Ste-Anne, a fait le sermon.

La célèbre messe dite "St-Thérèse" de LaLache a été exécutée avec une rare précision par le chœur de l'orgue composé d'une vingtaine d'amateurs et MM. Martineau, avocat, Dr Blouin et A. Fiset en ont très bien rendu les solos. C'est la première fois que nous entendons une messe en musique à St-Thomas et nous espérons que ce ne sera pas la dernière ; le beau succès que viennent de ramporter ces amateurs devra les encourager à travailler de nouveau avec plus d'ardeur si c'est possible.

A l'épître et à vêpres, l'*Huée dies* de Lambillotte a été très-bien rendu et les solistes Mmes A. Thérèse, E. Boucharde et MM. Poliquin et Hamond méritent certainement des éloges. A l'offertoire, *Fac ut portem*, cavatine du stabat Mater de Rossini, a été très-bien interprété par Mlle. E. Laberge, fille de notre estimé concitoyen M. Jos. Laberge, marchand, Mlle Laberge, quoique très jeune à une très riche voix de soprano qui ne demande qu'un peu de culture. A vêpres, Mmes H. d'Estimerville et Bernatchez ont bien chanté un tantum de Martiani.

En somme, tout a été un succès, grâce aux efforts de M. Michon, directeur et de M. Létourneau, organiste.

Parlement Fédéral.

DEBATS DES COMMUNES

Ottawa, 28 avril. Plusieurs ordres de la Chambre, pour documents, sont accordés, entre autres un état indiquant le montant de toutes liqueurs importées au Canada durant l'année 1895 et les droits perçus sur ces liqueurs ; combien il y a d'établissements maintenant en exploitation dans le pays qui manufacturent des liqueurs de toutes sortes.

M. Robertson, (Hamilton), demande que la Chambre se forme en comité général pour considérer le bill qui permet dans les cours criminelles une affirmation solennelle au lieu du serment.

La première clause a été adoptée sur un vote de 61 voix contre 45, et d'autres clauses furent aussi adoptées après avoir subi un amendement qui fit dire à M. Amyot que les promoteurs de ce projet de loi peuvent abolir Dieu, mais qu'ils ne peuvent abolir les législatures locales.

Le ministre de la justice dit qu'il ne veut pas abolir Dieu ni les législatures. L'amendement n'interviendra pas dans les pouvoirs des législatures locales.

Sur motion pour la troisième lecture de ce bill, M. Desjardins propose qu'elle soit remise à six mois, et l'amendement est perdu sur un vote de 59 contre 68.

La Chambre s'ajourne à 10 heures et demie.

M. Létourneau a reçu son diplôme de bachelier en droit, et doit se présenter le 19 mai prochain, devant la chambre des notaires, pour subir son examen pour l'admission à la pratique du notariat, nous lui souhaitons tout le succès possible.

Le Syndicat de Québec, a reçu un assortiment complet de Chapeaux de paille pour Dames et enfants, défiant toute compétition dans cette branche. Une visite est respectueusement sollicitée de vos mesdames.

Résumé des Dépeches

Vive Excitation à Athènes

AMBASSADEURS ETRANGERS SOUS GARDE
Paris, 26.—Des dépeches d'Athènes annoncent que la Grèce ne désarmerait pas à moins que les puissances ne retirent leur ultimatum. Le roi Georges déclare aussi qu'il va abdiquer si l'ultimatum est retiré. Tous les ambassadeurs étrangers à l'exception de ceux de la France et de la Russie, sont gardés par les troupes.

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 28.—Jesse Collins, député libéral qui a perdu son siège, publie, une lettre contre le projet de Home Rule de Gladstone qu'il appelle "une mesure faiblement volée de séparation" et il dit que cette prétendue sauve-garde de l'intégrité de l'Empire et des minorités protestantes et loyales, est ridicule et insoutenable.

Michael Davitt a fait un discours à Birmingham hier soir. Il dit que M. Chamberlain a essayé de justifier sa conduite à l'égard des bills de M. Gladstone par des arguments les plus inconsistants.

IMMENSE ASSEMBLEE

Washington, 28.—Une assemblée publique a eu lieu aujourd'hui pour applaudir aux efforts de Gladstone qui veut donner à l'Irlande son parlement libre. Sur la plate-forme se trouvaient des sénateurs et d'autres membres du congrès. M. Randall, nommé président de l'assemblée a dit qu'il sympathisait profondément avec la cause du Home Rule pour l'Irlande. (Appl.)

Cette assemblée dit-il, veut aider Gladstone, le plus grand orateur et homme d'état des temps modernes. L'Amérique désire que l'Angleterre voie que faire justice à l'Irlande, c'est faire le salut de la Grande-Bretagne. L'Irlande a droit à la considération des Etats-Unis parce que ses braves habitants ont toujours été les amis de la libre Amérique. Donnons à Gladstone et à Parnell tout l'encouragement dont nous sommes capables. Agir autrement serait un déshonneur. (Appl.)

GRAND-MAITRE DES FRANCO-MAçons

Londres, 28.—Le prince de Galles a été reçu grand-maitre des francs-maçons de l'Angleterre.

LE CARDINAL JACOBINI

Rome, 28.—Le Pape a, aujourd'hui, investi le cardinal Jacobini, secrétaire d'état, de l'ordre honorifique que la reine régente d'Espagne lui a conféré pour ses services durant le règlement de la question des Iles Carolines. Le cardinal Jacobini donne ce soir un banquet aux diplomates accrédités au Vatican.

L'EX-PRÉSIDENT ARTHUR

Washington, 28.—L'ex-président Arthur est assez bien pour faire une promenade en voiture sans fatigue.

TERRES À PATURAGE

Chicago, 28.—La Home Land cattle Coy de St-Louis, a loué au-delà de 2,000,000 d'acres de terre à pâturage dans les territoires du Nord-Ouest.

Chicago, 28.—Un chien enragé a mordu plusieurs enfants, et un policeman hier après-midi, on fait une souscription pour envoyer les malades à l'Institut Pasteur.

Athènes, 28.—Le gouvernement grec a télégraphié à tous ses représentants à l'étranger que les assurances données à la France par la Grèce, relativement à la paix et au désarmement, sont satisfaisantes pour engager les puissances à retirer leur ultimatum. Il est entendu que le ministre va résigner si cet ultimatum n'est pas retiré.

Les citoyens d'Athènes ont adopté des résolutions condamnant la conduite des puissances à l'égard de la Grèce, à une immense assemblée. Il y a eu une grande assemblée publique sur le carré de la Constitution ce soir, et des discours bellicieux ont été prononcés.

Des patrouilles parcouraient les rues pour maintenir l'ordre.

Le Syndicat de Québec, vient de recevoir le plus beau chapeau de tweed anglais et écossais. Aussi les plus belles Serge pour habits de Messieurs.

Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement.

Nouvelles Générales

La fête de la Reine.

Il semble accrédité qu'il y aura cette année, au 24 de mai, une grande revue militaire extraordinaire. Les officiers des divers corps de Montréal se sont prononcés en faveur de la chose ; parmi les bataillons qui prendraient part à cette revue seraient les suivants :

Le 8me Carabiniers Royaux, de Québec ; les Grenadiers Royaux, de Toronto ; les Gardes à pied du Gouverneur Général, d'Ottawa ; le 14me Carabiniers, de Kingston, et tous les bataillons de Montréal. On compte aussi la présence de deux régiments américains un du Connecticut et l'autre de New-York.

Suicide.

Un nommé François Bélanger fils de Augustin Bélanger, des Trois-Saumons, comté de Montmagny s'est pendu le Vendredi Saint pendant l'office.

Verchers

La nomination des candidats dans Verchers a eu lieu hier. MM. Bernard et Cartier ont été mis en nomination. Les deux candidats ont porté la parole. Ont aussi fait des discours MM. Geoffron, Desmarais, David, Pelletier, Cornollier et Bisailon.

Affaire réglée

L'affaire pour détournement de fonds dans laquelle sont impliqués M. Smart, son épouse et son frère, a été réglée. L'amiable, M. Smart remet \$30,000 et il garde le reste.

Encore le Mail

Le Mail est encore dans une mauvaise affaire. Il a publié une dépeche de son correspondant de Montréal, annonçant que les officiers de la douane ont fait des saisies de marchandises dans les magasins de MM. Sadlier et J.B. Rolland et fils. Chaque Société a pris une action de \$200,000 de dommages contre la compagnie de publication du Mail. Les deux sociétés sont en possession de lettres de l'assistant-collecteur établissant qu'aucune saisie n'a été faite.

Mort d'un avocat

M. Louis Pominville, avocat, bien connu de Montréal, est mort ayant

hier soir à sa résidence No 80 rue St-Dominique.

Le barreau doit se réunir pour passer des résolutions de condoléances.

Henry Greville

Madame Durand (Henry Greville) est arrivée hier matin à Montréal, accompagné de son mari M. Durand. Ils sont descendus à l'hôtel Windsor.

M. Durand est allé rendre visite aussitôt à Son Honneur le maire, qui lui a fait voir les principaux monuments de la ville. La première conférence de Mme Greville aura lieu ce soir.

L'empoisonnement de Clarence

Analyse de l'eau du puits
MM. Adrien Matto et Charles Matto, de Terrebonne, frère de feu M. Eugène Matto qu'on croit avoir été empoisonné à Clarence, Ont., par sa femme, maintenant prisonnière, ont donné leur déposition à Terrebonne, et tous deux disent être d'opinion que leur frère a été empoisonné par sa femme ; l'un d'eux dit qu'il a entendu raconter que la prisonnière sortait souvent le soir avec le nommé Doray qui pensionnait chez elle et qu'après la mort du mari, c'est ce même Doray qui s'occupait du règlement des affaires de la veuve.

Nous avons annoncé déjà il y a plusieurs semaines que l'autopsie avait révélé l'existence de poison dans l'estomac et les intestins du mari et de l'enfant, mort un peu auparavant. La prisonnière ayant dit que l'eau du puits de leur maison l'avait rendue malade plusieurs fois, ainsi que son mari et plusieurs autres personnes, M. le Dr. Beaudry a envoyé à Clarence chercher de l'eau du puits en question. Il en a maintenant une cruche en sa possession et il doit la soumettre à l'analyse d'un chimiste expérimenté. demain ou après-demain le résultat de cette analyse sera peut-être connu.

25eme anniversaire de la fondation du Patronage

Messe à 9 heures ce matin par Son Eminence le Cardinal Taschereau, dans la chapelle des Sœurs de Charité. Chapelle magnifiquement décorée.

Présent au Chœur : M. le grand vicaire Hamel ; M. le grand vicaire Langevin ; le Père Grenier, O. M. I. le Révé M. Rouleau ; le Révé M. Létu ; le Révé. M. Bonneau, chapelain des Sœurs de Charité ; le Révé M. Lasfargues, supérieur du patronage.

M. le Grand Vicaire Hamel donne un splendide sermon sur l'utilité du patronage : il démontre que la société de Québec en soutenant les enfants pauvres accomplissait non-seulement une œuvre de charité, mais aussi une œuvre de patriotisme. Protection de la société par ces œuvres. Une assistance nombreuse assistait à la messe.

Après la messe, dîner au Patronage présidé par Son Eminence, accompagné des membres du clergé ci-haut mentionnés.

On remarquait aussi à table, M. le président général des conférences de Saint-Vincent de Paul de Québec, M. N. Hamel et M. le Vice Président J. B. Cloutier.

Table magnifiquement décorée. Honneur aux dames et demoiselles charitables qui se sont occupées de ce dîner.

Il y a eu salut solennel dans la chapelle des Sœurs chanté par M. le Grand Vicaire Langevin à 4 heures. Ce soir, conférence par M. Lasfargues, à l'Institut Canadien, sur l'Œuvre des Patronages.

N. B.—A table, il y avait aussi les professeurs du Patronage et plusieurs patrons de l'Œuvre.

Le Syndicat de Québec, vient de recevoir 327 douzaines de Gants de Kid, d'une des principales manufactures d'Europe, d'une valeur remarquable qu'ils vendront au prix réduit de 40cts la paire seulement.

A TRAVERS QUEBEC

L'Echo du Golfe

L'Echo du Golfe, après quelques semaines de villégiature, nous arrive ce matin revêtu d'une toilette typographique tout à fait neuve. Il s'imprime à l'Événement. Ce sera plus commode, du moins pendant la saison, pour M. le député de Rimouski, qui pourra de son siège diriger ses premiers-Rimouski vers la rue de la Fabrique.

Les régates du 25 Juin

Une dépêche de Boston dit que les arrangements pour une course où l'on disposera d'une bourse de \$1500 entre Hanlan et Hosmer ont été terminés.

Madame Greville

Madame Greville donnera très-probablement une conférence à l'Académie de Musique, la semaine prochaine.

Le printemps

L'herbe pousse à merveille dans nos campagnes environnantes.

La banque de Québec

La banque de Québec a déclaré

un dividende de 3 pour cent pour les 6 derniers mois.

"L'Admiral"

Le vapeur Admiral, capitaine Jos. Dugal, est parti ce matin, pour la Baie des Chaleurs, ce steamer voyagera entre Dalhousie et Gaspé.

Pêche à la truite

Un jeune homme de Québec, M. Jos. Gravel a eu l'heureuse idée d'aller pêcher au Sault-la Puce, près de l'hôtel Lefrançois, au Château-Richer. Il a pris dix magnifiques truites mesurant de 12 à 14 pouces. Ce sont les premières de la saison.

La chaire de l'église St-Jean.

C'est M. J. B. Gingras & fils qui ont été chargés de faire la chaire de l'église St-Jean. Elle devra être posée le 25 mai prochain. Elle est en noyer noir et en cerisier.

Pour l'Europe.

M. Elzéar Pelletier, de la maison Gauvreau, Pelletier & Co., est parti lundi pour New-York, où il est embarqué hier (28) sur le SS. City of Rome pour l'Europe.

Feu

A 10½ heures, hier au soir, les pompiers ont été appelés par la boîte 6 pour un commencement d'incendie à l'arrière du second étage où se trouvent les bureaux du Pacifique, en face du Bureau de Poste. Les pompiers ont immédiatement éteint le feu. Les dommages sont peu considérables.

Le Se Bataillon

Le Se bataillon se rendra en corps dimanche prochain à l'église St-Patrice, pour y entendre la messe et paradera ensuite dans les rues.

Cour de police

Dans la cause de Alexander Sewell et Michael Fitzgerald, de St-Bazile de Portneuf, pour dommage à la propriété, le jugement est pris en délibéré.

Départ

M. le notaire Valère Gosselin devant de la société Leclerc & Gosselin de St-Roch part demain de notre ville pour aller s'établir dans la paroisse de St-Joseph de la Beauce. M. Gosselin sera une acquisition précieuse pour cette paroisse. Il a su se faire à Québec de nombreux amis et mérite l'estime générale par son activité au travail et par sa conduite rangée. Nous souhaitons à notre jeune ami les plus complets succès dans son nouveau domicile.

Arrivées aux hotels

(Mountain Hill.)

J. Vincent, E. Harvey, C. E. Forge, Malbaie ; N. Lacourcière, St-Casimir ; J. E. Leclerc, l'Islet ; A. Beaulieu, Ste-Flavie ; A. P. Martineau, Montmagny ; D. Paradis, St-Gervais ; Jos. Michaud, W. Robichaud, Chapleau, E. Piché, Montréal ; V. St-Laurent, St-Anaclet.

Hotel St-Louis.

W. W. Pantland, Trois-Rivières ; R. Ramsay, L. Tessier, N. J. Tessier, J. Stuart, H. McConchy, A. Davis, Montréal ; A. R. Whaley, J. P. Mectarkey, Almer.

Arrivée

Le Dominion, de la ligne Dominion, est arrivé dans notre port à midi et demie. Il est passé à la Rivière Martin, hier au matin, à 8 heures.

Mieux

Le nommé Arsène Jobin qui a été victime d'un accident hier au matin au moulin de M. Peters était mieux ce matin, et le médecin ne désespère pas encore de le sauver.

Affaire Gale

Ce matin le comité des comptes publics a commencé à s'occuper de l'affaire Gale. Les représentants des journaux n'ont point été admis. De sorte que nous ne pouvons rendre compte de ce qui s'est passé.

DÉCÈS.

Au faubourg Saint-Jean, le 27 du courant, après une douleur maladive, madame veuve Louis Voyat, Madame Voyat, née Thérèse Encuyer, était âgée de 70 ans. Elle était la mère de feu le major Ludger Voyat, qui se tua accidentellement, il y a quelques années.

La compagnie de Navigation

— DES —
Bateaux à vapeur de Québec.
Le steamer MIRAMICHI, capitaine A. Baquet, doit partir pour Pictou, mardi prochain, le quatre mai, à la Pointe-aux-Pies, Gaspé, Percé, Summerside et Charlottetown. Le steamer est très confortable, pour les passagers.
Pour le fret et le passage, s'adresser à
ARTHUR ATHENS, Secrétaire
R. M. STOCKING, Agent des passagers.
En face de l'hôtel St-Louis.
27 avril 1886.

306

FEUILLETON DE L'ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Docteur Herbeau

Les années fuyaient en effet. Jeannette était restée fidèle à son vieux maître. Vainement le bon docteur l'avait engagée à chercher une condition meilleure ; elle déclara qu'elle ne sortirait de la maison qu'avec le cercueil du docteur Herbeau. Il est à remarquer qu'elle s'est toujours refusée à reconnaître Célestin, et qu'aujourd'hui même, qu'il a coupé sa barbe et qu'il édifie tout Saint-Léonard par sa conduite et par ses vertus, Jeannette soutient plus haut que jamais que ce n'est point le fils de son ancien maître, mais un vil intrigant qui, pour se faire apothicaire, a volé le nom du docteur Herbeau. Lorsqu'elle rencontre Célestin dans la rue, elle ne se gêne pas pour l'invectiver ; car Jeannette est forte en gueule comme les servantes de Molière, et jamais elle ne passe devant la boutique du jeune pharmacien sans y jeter un regard de travers et quelque parole outrageante. Le docteur Herbeau recevait de temps à autre des lettres de son digne ami, M. Pistolet, toutes à la louange de Célestin. Ce jeune homme marchait à pas de géant dans la carrière nouvelle qu'il s'était ouverte ; sa conduite devenait de jour en jour plus exemplaire, et son patron ne doutait pas qu'il ne prit place un jour parmi les apothicaires les plus distingués du royaume. Tout en le rassurant sur l'avenir de son fils, ces bulletins ne consolaient que bien médiocrement l'orgueil du docteur Herbeau qui ne pouvait s'empêcher de souffrir à la pensée que son nom figurerait un jour sur l'enseigne d'un pharmacien de Saint-Léonard. Comme le Boi-prophète que nous citions tout à l'heure, Aristide était devenu paroli au pélican des déserts et au hibou qui n'habite que les lieux solitaires. Un jour, il trouva Colette étendue sur sa litière. Il l'appela vainement pour la première fois, la noble bête ne répondit pas. Elle était morte de dérépitude. Une grosse larme tomba sur sa crière : ce fut son oraison funèbre. La mort de Colette fut pour Aristide un sinistre présage. Depuis longtemps il était souffrant et chétif ; bientôt il déclina visiblement. Il ne sortait plus de sa chambre, son jardin était négligé ; les ronces croissaient dans les plates-bandes ; les mauvaises herbes étouffaient les fleurs ; le gazon poussait dans les allées. Le docteur Herbeau vivait étranger à toutes choses. Vieux fidèle, pourtant il avait dévouement continué son abonnement à la Quotidienne ; mais depuis plusieurs mois il n'en avait pas ouvert un numéro : plein de confiance dans les destinées de la royauté, il ne songeait pas à s'enquérir de ses nouvelles. Un dernier coup lui était réservé, le plus terrible peut-être de tous ceux qui l'avaient frappé jusqu'alors. Un matin qu'il déjeunait tristement auprès de sa croisée ouverte, — C'était par un beau jour d'été, — il entendit une grande rumeur, pareille au bruit de la marée montante. Il n'y donna d'abord qu'une médiocre attention ; mais bientôt, des cris étranges étant parvenus jusqu'à lui, le docteur Herbeau se mit à sa fenêtre, et demeura glacé d'épouvante de voir le spectacle invraisemblable qui s'offrait à ses yeux. Toutes les maisons de Saint-Léonard étaient pavées de drapeaux tricolores flottant sur le clocher de l'église ; la mairie avait un drapeau tricolore ; on voyait un drapeau tricolore sur la caserne des gendarmes. Une foule bruyante encombrait la place des Hécollets. Deux douzaines d'honnêtes bourgeois, armés de fusils sans chiens, de gibernes sans cartouches et de sabres sans lames, se livraient à des évolutions guerrières au milieu des clameurs enthousiastes des assistants. Le tambour battait ; les cloches sonnaient ; un canon enroulé toussait. Les personnes qui voudraient donner des ordres pour ameublements et réparations devaient les donner avant que la saison des affaires ne commence, afin de donner le temps de finir convenablement l'ouvrage. On s'occupe des DEMENAGEMENTS de printemps. 18 mars 1886. 6s—139 Photographies à Levis. GRANDE REDUCTION POUR LE Temps du Carnaval. Portraits dit cabinet \$2 LA DOUZAINE. Portraits dit cartes de visite \$150 LA DOUZAINE. Finis avec le plus grand soin. UNE VISITE EST SOLLICITEE. A. R. ROY, Côte du Passage, 18 février, 1886. 100

AFFAIRES MARITIMES. Arrivées et départs des vaisseaux. EN DESTINATION DE QUÉBEC.

Alpha, Tonsberg, 5 avril. Arizona, Johnson, Mandal, 26 mars. Axel, Hogstrom, London, 13 avril. Allen, McFarlane, Ayer, 12 avril. Apollo, Melson, London, 12 avril. Alfhild, Salvesen, Liverpool, 15 avril. Berkeley Castle, Sappher, Carthagena, 8 avril. Balmoral, Christiania, 10 avril. Canada, Christiania, 10 avril. Craigallion, Frederikstad, 5 avril. Clytie, Fraser, Co. nsboro, 11 avril. Carnuel, Gjeruldsen, Port Glasgow, 11 avril. Forsyth, Plymouth, 14 avril. C. yde, Suiter, Cardiff, 14 avril. Donald Ferguson, Campbell, Belfast, 15 avril. Dronnington, Meyer, Antwerp, 11 avril. Foyland, Tonsberg, 7 avril. Festina Lento, Arendal, 7 avril. Florence, London, 13 avril. Hildur, Hansen, Newport, 10 avril. Hanna Maria, Ekqvist, Grimby, 10 avril. Harves Houa, German, Londonderry, 10 avril. Hahnebad, Thomson, Greenock, 11 avril. Ijos, Olsen, Antwerp, 15 avril. Juno, Iversen, Liverpool, 16 avril. Johane, Mandal, 25 mars. Loyal, Moreh, Barrow, 14 avril. Lady Butler, Marshall, Bowling, 11 avril. Lornahall, Morrison, 13 janvier. Maud, Emmerston, Plymouth, 4 mars. Mizpah, Bondo, Tonsberg, 26 mars. Octavia, Purdy, Garrucha, 7 avril. Princess Alexandra, Greenock, 11 avril. Prince Charles, Gunderson, London, 14 avril. Prince Eugène, German, Londonderry, 22 mars. President, Mandal, 25 mars. Persia, Aaron, London, 7 avril. Ruby, Morris, Dublin, 13 avril. Royal Visitor, Dahi, Greenock, 14 avril. Somard, Forgeson, 11 avril, 12 avril. Serravallo, Morrison, 13 janvier. Semarung, Lassen, Truro, 13 avril. Siga, Jensen, Amsterdam, 15 avril. Stadliffare, Arendal, 3 avril. Sunniva, Heister, Leith, 12 avril. Therese, Frederikstad, 7 avril. Wm Wright, Cook, Newcastle, 7 avril. Zuletta, Sunderland, 15 avril. St Albans, Lindhart, Belfast, 17 avril. Queen of Nations, McGill, Cardiff, 17 avril. Ferguson, Morrison, 13 janvier. Prince Patrick, Newman, Greenock, 16 avril. British Constitution, Newcastle, 16 avril. Magnan, Arendal, 7 avril. Rjukan, Christiania, 10 avril. Amaranth, Kerr, Greenock, 17 avril. Northumbria, Bremner, Liverpool, 19 avril. Hestia, Boetcher, London, 19 avril. Katoe, Waterford, 14 avril.

EN DESTINATION DE MONTRÉAL.

Antoinette, Hoilo, 22 mars. Albin, Lange, Montreal, 13 février. Arklow, Iye, Manila, 25 janvier. Asia, Anderson, Hoilo, 30 janvier. Alabama, Brown, Manila, 30 janvier. Carl Hansson, Maroni, Samarang, 18 février. Diatom, Fishman, Antwerp, 15 avril. Escalona (s), Anderson, Palermo, 5 avril. Florida, Hammergren Mauritius, 9 mars. Hoctanooqua, Robbins, Yokohama, 21 janvier, via Fornosa. Lake Lemna, Clark, Liverpool, 15 avril. Lizzie C. Troop, Brown, Hoilo, 19 mars. Leopold Von Vangerow, Manila, 19 mars. Maud, McKinnon, Port Elizabeth, 31 mars. Maid of Lancashire, Port Elizabeth, 22 mars. Ocean King (s), Deulham, London, 16 avril. Primus, Heine, Manila, 5 mars. Plantagenet, Svenson, New Orleans, 5 février via Havre. Rhine, Floarncs, Antwerp, 11 avril. Rose Budd, Mauritius, 9 mars. Salvatore, Olivari, Genoa, 3 avril, via Marseilles.

EN DESTINATION DE BATHASCAN.

St Petersburg, Hansen, London, 7 avril.

EN DESTINATION DU SAQUENAY.

Kamschatka, Aoyer, Illicante, 7 avril. Albion, Mandal, 2 avril. Helvetia, Tonsberg, 5 avril. Johannes Rod, Tonsberg, 7 avril. Resolut, Tonsberg, 9 avril. Resource, Mandal, 31 mars. Sandal, Mandal, 31 mars. Soudre Norge, Mandal, 27 mars. Victory, Mandal, 30 mars. Lynn, Drammen, 12 avril. Oscar I., Gotenbourg, 12 avril.

EN DESTINATION DES TROIS-RIVIÈRES.

Hovding, Laurvic, 6 avril. Otto Antonio, Tonsberg, 5 avril.

EN DESTINATION DE PASPÉBIAC.

G D T, Cantet, Rio Janeiro, 22 mars.

EN DESTINATION DE GASPÉ.

Dawn, LeClereq, Jersey, 15 avril. Red Gauntlet, Benest, Figueira, 6 avril.

JAMES PERRY, Ebéniste et Marchand Tapissier. 215, RUE ST-PAUL. (Occupé autrefois par la Compagnie Manufacturière de Meubles Drum.) Actuellement à vendre, un assortiment bon marché de Meubles pour Chambres à Coucher et Salons. Tables pour salles à Dîner et Salons, Chaises en Roseau perforées, Berceuses, en Canne des Indes et en Roseau, perforées, Buffets, Matelas en Fil de Métal. Ameublements faits sur ordre. Les personnes qui voudraient donner des ordres pour ameublements et réparations devraient les donner avant que la saison des affaires ne commence, afin de donner le temps de finir convenablement l'ouvrage. On s'occupe des DEMENAGEMENTS de printemps. 18 mars 1886. 6s—139 Photographies à Levis. GRANDE REDUCTION POUR LE Temps du Carnaval. Portraits dit cabinet \$2 LA DOUZAINE. Portraits dit cartes de visite \$150 LA DOUZAINE. Finis avec le plus grand soin. UNE VISITE EST SOLLICITEE. A. R. ROY, Côte du Passage, 18 février, 1886. 100

Opinion du Capt. C. E. Holliwell SUR L'EAU ST. LEON.

MM. Gingras, Langlois & Cie., Seuls Agents de la Puissance, Quebec. MESSIEURS, — J'ai le plaisir d'attester l'incalculable bénéfice que j'ai tiré de l'usage de la justement célèbre Eau St. Leon. Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter. L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre EAU ST. LEON, et j'ai régulièrement continué à en faire usage. Je dois déclarer que pendant les derniers douze mois je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fût. Bien à vous, CAPT. C. E. HOLLIWELL. 3 avril 1886. c—165

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver. A COMMENCER LUNDI, LE 5 AVRIL 1886. Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Malls, Mixie, Frct. and rows for Depart de Sherbrooke, Arrivée à Jct Beauce, etc.

Ancienne maison Montcalm Cafe Montcalm Hotel. 36, RUE ST-LOUIS QUÉBEC. Lunch à toute heure. Z. ROGER & CIE. 6 mars 1886. 1a—122

Messieurs, — Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de l'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou, No. 39, rue St-Patrice. HONORÉ CASAUULT, H. C. S.

La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché. 20 janvier 1886. 1a—41

Livres ! Livres ! Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade. Mémoires par DeGaspé, \$ 1.00. Histoire et vie de M. de Maison-neuve, 300 pages gr in-8 enrichi de belles gravures, 1.00. La Revue Canadienne, complète, par livraison, 21 vols., 50.00. Garneau—Histoire du Canada, 4 vols., 6.00. Ferland—Histoire du Canada, 2 vols., 2.50. Les Soirées Canadiennes, 5 vols, première série, 20.00. Le Répertoire national, 4 vols., 16.00. Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols., 75c. 26 janvier 1886. 44

Chapeaux ! Chapeaux ! C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES. Voici le printemps qui arrive. Achetez vos chapeaux chez J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN. Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros. 24 mars 1886. 3m—144

SAMEDI PROCHAIN NOUS AURONS TRANSPORTÉ LA Balance de notre Stock Endommagé PAR LE FEU, L'EAU ET LA FUMÉE, AUX Nos. 112 et 114, RUE ST-JOSEPH, Autrefois occupé par MM. FORTIN & BÉLANGÉ. A ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se procurer des marchandises à GRAND MARCHÉ de nous faire visite le plus tôt possible, notre Stock devant être Vendu sans réserve d'ici au 15 Avril prochain. BRUNET, LAURENT & CIE., SAINT-ROCH 178. 10 avril 1886.

La Banque Nationale Traverse de Quebec et Levis. Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain. Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, SAMEDI, le 15 MAI prochain, à trois heures P. M. Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier. 19 mars 1886. 2m—140

Le "Monde Illustré" Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuillet qui sera certainement le plus intéressant et le plus émouvant qui aura jamais été publié au Canada. Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de un à cinquante dollars par mois. En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement un an, \$3.00 ; six mois, \$1.50 ; quatre mois, \$1.00—payable d'avance. Un numéro spécimen envoyé sur demande. Adresse : BERTHAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal. 8 avril 1886. 173

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se rattachent avec les convois ci-dessous mentionnés, le temps et la glace le permettant, QUEBEC. LEVIS. Pour le Chemin de Fer Intercolonial. A. M. P. M. 7.30 Malle pour Halifax. 2.00 Malle de la Riv. du Loup. 8.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup. 11.00 Malle pour la Riv. du Loup. P. M. 5.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup. Pour le Quebec Central. A. M. A. M. 10.30 Express pour Sherbrooke. 11.00 Train Mixte St-Joseph. P. M. P. M. 1.30 Train mixte pour St-Joseph. 4.00 Express de Sherbrooke. 18 janvier 1886.

LOTÉRIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE. VALÉUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000. DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500. Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTÉRIE, LE 11 AOUT PROCHAIN. LES GROS LOTS SERONT TIRÉS. HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLET. Colé du Bille. Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents. Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886. BLANCHET AMYOT & PELLETIER AVOCATS. NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE. QUEBEC. HON. J. BLANCHET, L.L.B. C.R. G. AMYOT. I. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.

Traverse du Grand-ronc. LE ET APRES LE HUIT FEVRIER, le Bateau Transversier LAISSERA QUEBEC. LEVIS. P. M. A. M. 1.30 Train éclair Express pour l'Ouest. 7.00 Malle de l'Ouest. P. M. 6.00 Malle pour l'Ouest. 1.45 Train éclair Express de l'Ouest. La glace et le temps le permettant. Voyages intermédiaires pour fret. 6 février 1886. FABRIQUE DE VINAIGRE EUREKA E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINIERES. QUEBEC. Québec, 9 janvier 1886. PENNEE & PEER, MARCHANDS A COMMISSION DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, Québec et Toronto. BUREAU A QUÉBEC, BUREAU A TORONTO, 113, rue St-Pierre. 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m—78 JAS. F. BELLEAU AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, NO. 56, RUE ST-PIERRE QUÉBEC. Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital: £5,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital £2,000,000 stg. Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN du Canada, capital: \$1,188,000. Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Provost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr. Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE. Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc. le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bâtisses. Plantations d'érables et verger à proximité de l'Eglise et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, THEO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec. 5 mars 1886. 3m 3fs—119

EAU CHAUDE. Vu que le chauffage à l'eau chaude est devenu avec raison le chauffage adopté dans toutes les résidences, le temps est arrivé maintenant de choisir la bouilloire que l'on se propose d'adopter pour l'hiver prochain. LA BOULLOIRE (SUPER-HEATER) DE SAMPSON a été, par deux raisons, éprouvée et garantie par les hommes pratiques et le public en général. Toutes les personnes qui en ont fait l'essai sont prêtes à attester la supériorité sur toutes les bouilloires qui sont actuellement sur le marché, au point de vue de son efficacité, de l'économie qu'elle entraîne et de sa simplicité. Etant faite de métal solide, elle n'a point de jointures qui soient susceptibles de subir de dilatation ou de contraction. Elle est partout d'égale force, très simplement construite, aisément nettoyée parce qu'on en atteint chaque partie sans difficulté. Sa surface calorifère est beaucoup plus étendue et mieux placée que dans toute autre bouilloire en proportion avec l'espace réservée au feu. L'eau passe deux fois dans la Bouilloire et la laisse ensuite à son plus haut degré d'ébullition pour se diriger dans les tuyaux. La bouilloire se distribue d'elle-même, et quand elle est une fois bien arrangée elle fonctionne à température égale pendant 8 ou 10 heures. Note.—Le Super-Heater peut être adopté aux bouilloires cylindriques qui sont maintenant en usage. On peut aller voir fonctionner cette bouilloire à l'Établissement de R. SAMPSON, 251, rue St-Jean, où l'on pourra obtenir gratuitement tous les renseignements nécessaires et prendre connaissance des certificats qui attestent la valeur de la bouilloire. R. SAMPSON, 251, rue St-Jean, 1m—154. 26 mars 1886.

TANNAGE A LA FAÇON. TANNERIE DUGAL, QUEBEC. Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a—40

CHEMIN DE FER QUEBEC et LAC ST. JEAN. Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit : ALLANT AU NORD. 6.35 a.m. Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant là à 10 a. m. 4.00 p.m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant là à 7.45 p. m. ALLANT AU SUD. 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant là à 9.55 a. m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p. m. pour Québec, arrivant là à 6.30 p. m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant là à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

LA JUSTICE Journal Indépendant. Publié tous les jours à deux éditions par jour. PRIX DE L'ABONNEMENT ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année. ÉDITION HEBDOMADAIRE 50 CENTIMS par année. Aussi impressions de toutes sortes telles que : TÊTES DE COMPTES, FACTUMS, BLANCS DE COUR, DE BILLETS ETC., ETC. La Justice est rédigée par un comité de collaborateurs. Secrétaire de la Rédaction : G. LEMAY. IMPRIMÉ PAR La Compagnie d'Imprimerie Provinciale.